

Ouverture des magasins

La menace d'une ouverture prolongée

Depuis début 2006, le SIT et ses militantes ont ardemment négocié la nouvelle mouture de la convention collective cadre pour la période 2007-2010, avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Fin juin 2006, à la veille de la signature de cette dernière, après avoir obtenu des avancées certaines, la FAC (Fédération des artisans et commerçants) s'opposa à cette signature. Selon la FAC, le refus de signer la CCT n'est pas lié au contenu de celle-ci, qu'ils approuvent, mais est à mettre en relation avec un arrêt de la Cour de justice genevoise rendu le 27 mars 2006. Cet arrêt autorise dorénavant les gérants des magasins des stations services à vendre le même type de produits que tout autre commerce, et ce jusqu'à 22 heures tous les jours, contrairement aux autres magasins. C'est donc en signe de protestation contre cette distorsion de concurrence que la FAC a décidé de ne pas signer la CCT-cadre, forçant ainsi l'Etat, les organisations patronales et les syndicats à réagir.

L'effet escompté s'est produit, nous ne pouvions laisser la FAC prendre en otage les 20 000 salarié-e-s concerné-e-s par cette convention, avec le risque de ne plus avoir aucune protection minimale pour les travailleuses et travailleurs de cette branche !

Tout au long de l'été, des négociations ont eu lieu avec la FAC pour qu'elle accepte de signer, ce que nous avons finalement obtenu pour une année au moins, soit pour 2007-2008. En contrepartie, une commission du commerce de détail va être réactivée "en vue d'harmoni-

niser les conditions d'exercice du commerce à Genève", en clair, prévue pour réduire la concurrence entre les petits commerces et les magasins des stations services !

Du côté patronal, quelques idées de prolongation des heures d'ouverture des magasins commencent à germer comme solution à la distorsion de concurrence ! Ouvrir tous les jours jusqu'à 22 heures par exemple !

Il n'est bien sûr pas question pour le SIT d'accepter d'ouvrir les magasins une minute de plus ! Reste aux organisations patronales à trouver un autre terrain d'entente, qui ne porte pas préjudice aux salarié-e-s du secteur ! Les négociations risquent d'être houleuses. Il faudra être extrêmement attentifs et faire entendre la voix des vendeuses et vendeurs pour que leurs conditions de travail ne soient pas péjorées ! La CCT-cadre doit être maintenue et les horaires des magasins en tous les cas pas prolongés !

Pour suivre les négociations et dans le but de s'organiser, nous donnons rendez-vous à toutes-tous les syndiqué-e-s du secteur pour un comité vente le mardi 12 septembre à 19h30 au SIT!

Fabienne Saunier

Voir aussi en page 3

Le 24 septembre

2 x à l'exclusion et à la NON xénophobie

NON aux lois sur les étrangers et sur l'asile

l'or de la BNS pour l'AVS ? OUI

2 x à une école NON élitaires : NON à l'initiative Arle et au contreprojet



Votations du 24 septembre 2006

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

16, Chaudronniers - 1204 Genève - www.sit-syndicat.ch

éd. responsable et graphisme : Georges Tissot - impression : Hubert-Oriz

Dans ce numéro :

Votations du 24 septembre

Lois cantonales sur l'école.
Initiative Cosa.
Loi sur les étrangers et sur l'asile.

2-5-8

Inconséquence patronale

Les organisations patronales, qui prêchent toujours contre les lourdeurs administratives, s'opposent maintenant à une simplification et une harmonisation du système des allocations familiales.

3

Retraite bien méritée

Les prestations du système de la retraite anticipée dans le bâtiment sont remises en cause ... alors que les finances sont saines.

3

Education spécialisée

Après des mois de négociation, la convention collective de travail est enfin signée. Le point sur les améliorations apportées.

6

Pas de municipalisation au rabais

Les syndicats sont d'accord pour que les institutions de la petite enfance soient municipalisées. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des conditions des salariées.

6

Hospice général

Des postes sont supprimés sans aucune concertation avec les employé-e-s et les syndicats. Même dans le secteur privé, cette pratique serait interdite !

6

Retraite publique difficile

Suppression de postes, moins de moyens financiers, salaires remis en cause ... l'automne sera chaud dans la fonction publique et le secteur subventionné.

7

La xénophobie est-elle soluble dans l'action syndicale ?

La forte mobilisation du SIT en faveur du non à la LÉtr et la LAsi, comme l'an dernier en faveur de l'élargissement de la libre-circulation, accompagne notre action syndicale



au quotidien en tant que salarié-e-s Suisses et étrangers-ères de ce canton. Il ne s'agit pas de privilégier tel ou tel groupe de travailleurs-euses en fonction de leur origine ou de leur passeport. Mais bien de refuser les facteurs de division et d'exclusion à l'œuvre dans différentes politiques publiques ou stratégies patronales. Quand nous nous mobilisons, entre autres luttes, pour le maintien de la CCT du commerce de détail ou en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale, il s'agit du même combat en faveur d'une société juste et solidaire. Quand nous dénonçons l'invasion du Liban par Israël, c'est parce que nous croyons que les travailleurs-euses du Liban, de Palestine et d'Israël, ont droit à vivre en paix et en sécurité et à déterminer souverainement les conditions de leur existence comme nous le revendiquons pour celles et ceux qui vivent ici. Quand nous défendons le droit d'asile et une école qui donne à

tous-tes les mêmes chances, c'est par conviction que l'exclusion et l'individualisme ne doivent pas être les valeurs dominantes dans cette société sur les lieux de travail et en dehors.

Cela peut conduire certain-e-s salarié-e-s à s'interroger sur les priorités que le SIT défend et sur la pertinence de ses actions. Le syndicat ne consacre-t-il pas trop de force et de temps à ces campagnes ? Est-ce qu'il délaisse la défense des salarié-e-s et des chômeurs-ses en faveur, par exemple, de la défense de l'asile et l'immigration future ? Bien évidemment la réponse est négative. Et ce journal, en reflétant une petite part de l'action sectorielle ou interprofessionnelle du SIT, illustre bien le fait que action "politique" et action "syndicale" vont de pair dans notre conception de ce que doit être un véritable syndicat interprofessionnel. Avec les limites de notre seule présence cantonale, les militant-e-s et les secrétaires du SIT défendent et promeuvent les valeurs de solidarité et de justice qui sont les nôtres dans tous les domaines de notre intervention.

Ainsi, sur la question de l'emploi et du chômage, la situation actuelle de Genève crée-t-elle des tensions importantes entre travailleurs-ses, tensions qui peuvent conduire à une certaine xénophobie. Le SIT ne se contente pas de dénoncer de manière

re moralisatrice ces dérives. Il ne défend pas non plus le principe de limiter l'accès au marché de l'emploi à telle ou telle catégorie de salarié-e-s en fonction de leur origine. Il lutte sur le terrain des entreprises pour maintenir et développer les postes de travail. Il lutte sur le terrain politique pour la défense des droits des chômeurs-ses. Il lutte en faveur de la régularisation des travailleurs-ses sans statut légal. Sans se poser la question de l'origine nationale des salarié-e-s. Pour contrer les arguments xénophobes et répondre aux craintes, exprimées ou non, à l'égard des étrangers-ères, le SIT combine ainsi action syndicale et politique, dénonciations et propositions, mobilisations et négociations. C'est une voie parfois difficile, car elle refuse la facilité et la caricature. Elle oblige à un travail de réflexion et d'action qui ne se limite pas aux déclarations incantatoires sur les conditions sociales et économiques. Elle amène parfois à dénoncer l'attitude ambiguë d'organisations qui nous sont proches. Cette attitude pragmatique nous vaut des interrogations, voire des critiques. Elle se fonde pourtant sur l'idée simple que seule l'action commune, syndicale en ce qui nous concerne, peut faire disparaître les préjugés et les haines.

Hervé Pichelin

L'union syndicale mondiale : un rêve encore à réaliser

On apprend cet été que, enfin, ça y est, l'unification du syndicalisme mondial est pour demain, soit le 3 novembre 2006 : 350 centrales syndicales nationales vont se retrouver sous un seul et unique chapeau, la Confédération syndicale internationale (CSI). Les deux principales centrales qui se partagent le monde (CISL et CMT) tentent ainsi de freiner le déclin du syndicalisme, et notamment leur perte d'influence vis-à-vis des autres institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC etc.). Elles vont se dissoudre et créer une nouvelle organisation.

La fin de la guerre froide a apaisé les divisions syndicales qui, durant les 80 dernières années, ont fait rage : les positions politiques, voire religieuses, des uns et des autres ont nourri des luttes intestines et provoqué de nombreuses scissions.

Si les valeurs que sont la solidarité, la démocratie ou la justice pour tous sont clamées par l'ensemble des syndicats aux quatre coins du monde, la pratique syndicale de ceux-ci se concrétise quelquefois bien bizarrement : ainsi, il n'est pas rare de voir en Afrique ou en Amérique du Sud une centrale soutenir un gouvernement corrompu et ses institutions non démocratiques (parti unique et syndicat unique) et une autre centrale soutenir les syndicats de l'opposition qui vivent dans la clandestinité ! Le militant que je suis se demande si quelques belles signatures au bas d'un acte fondateur suffiront à réconcilier les frères syndicalistes ennemis en lutte, notamment dans les pays du Sud ? Une déclaration de principes permet de trouver une plateforme commune de négociation mais elle n'est pas une fin en soi. Un objectif, aussi louable soit-il, n'est qu'une utopie si on n'y associe pas un cadre de référence clair et précis et l'ensemble des moyens pour y parvenir...

Un cadre de référence défini doit pouvoir répondre aux questions suivantes : quelle est la place du syndicat dans la société de service d'aujourd'hui ? Quelle frange des travailleurs est-elle encore sensible à l'action collective et à la solidarité ? Quelles sont nos forces militantes et nos faiblesses structurelles ? Nos différentes formes d'organisation syndicale sont-elles viables à long terme, face à la mondialisation de l'économie qui avance sans état d'âme et provoque partout de douloureux "ajustements structurels" ? Avons-nous adopté les stratégies les plus efficaces et les alliances les plus utiles pour y faire face ?

A notre modeste échelle régionale, l'expérience de notre statut d'observateur auprès de l'USS devrait se faire à la lumière de ces questions, dans les prochains mois. Les retours d'informations seront bien utiles pour celles et ceux d'entre nous qui s'attelleront à la préparation de notre prochain Congrès et aux réponses qu'il saura y donner.

Jean-Dominique Jacquemet



Manif nationale

Les syndicats suisses organisent le 23 septembre 2006 à Berne une manif nationale sur les salaires : pour une augmentation générale, et pour réaliser l'égalité femmes hommes.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat SIT.

Comité SIT

Lors de sa séance du mois de juin, le comité SIT a :

- pris position sur les objets des **votations** du mois de septembre ;
- été informé des enjeux syndicaux dans le secteur de la **sécurité** ;
- pris connaissance du suivi des **finances** du SIT.

CGAS

L'assemblée des **délégué-e-s** s'est tenue au mois de juin, avec comme sujet principal les votations de septembre sur l'école, d'où la présence du Conseiller d'Etat - ancien président de la CGAS ! - Charles Beer. La CGAS a adopté les mêmes positions que le SIT sur ce sujet.

En outre, l'assemblée a réélu le bureau de la CGAS, qui est maintenant composé de Christian Fankhauser (SEV), Jacques Lafargue (Syna), Alfiero Nicolini et Jamsid Pouranpir (Unia) et du **nouveau président de la CGAS : Hervé Pichelin** (du SIT, bien sûr !).

Votations cantonales du 24 septembre

2 x NON aux votes d'exclusion scolaire

Le 24 septembre Genève devra choisir entre un projet "retour en arrière" qui n'apporte aucune réponse aux préoccupations actuelles des parents et élèves et un contre-projet ultra libéral qui vise une volonté d'exclusion !

Le SIT défend les qualités de l'école genevoise : une école démocratique, qui intègre, qui s'adapte, de qualité !

Depuis plus de trente ans, l'école genevoise est reconnue pour défendre l'intégration de tous les enfants, quels que soient leurs milieux sociaux, économiques ou leur provenance. Genève s'est soucie d'éviter des écoles à deux vitesses et des sélections précoces, elle a veillé à intégrer les enfants de migrants. Les enfants sans statut légal sont scolarisés jusqu'à leur majorité. L'école s'est adaptée pour lutter contre les échecs scolaires et a fait des réformes indispensables pédagogiquement. Mais les réformes ont été appliquées de manière volontariste, dans un contexte néo-libéral et sans moyens suffisants, provoquant des mécontentements parmi des enseignants et des parents. D'où l'initiative de l'Association Refaire l'Ecole (ARLE) "pour le maintien des notes à l'école primaire", qui veut revenir à la pédagogie d'avant. Depuis, la réforme a été aménagée, de manière concertée, à satisfaction des parties. Mais l'initiative a été maintenue par ARLE.

Aujourd'hui notre école est mise à mal par les tenants de "c'était mieux avant" et la droite, qui veulent une école pour les élites et "faire monter le niveau de l'école publique" pour les bons élèves, mettre en concurrence les écoles les unes avec les autres et ne pas perdre de temps à s'occuper des enfants en difficulté. L'école de qualité pour tous est mis en cause.

Initiative 121 "pour le maintien des notes à l'école primaire": NON

L'initiative d'ARLE "pour le maintien des notes" est rétrograde ! Elle préconise de revenir sur les méthodes qui ont échoué dans le passé (classements, moyennes chiffrées, redoublement intégral, école découpée en degrés d'un an...), que les pays socialement avancés ont abandonné depuis longtemps. Elle renie les échecs pédagogiques du passé et refuse les adaptations récentes de la réforme. De plus, elle est en contradiction avec les réformes d'harmonisations scolaires engagées par le canton et la Confédération.

Contre projet PL 9510: NON

En adaptant la réforme, le Conseil d'Etat a proposé au Grand-Conseil un contre-projet à ARLE pour la réforme de l'école, se basant sur le compromis trouvé avec les associations d'enseignants et de parents. Mais ce contre-projet a été rejeté par le parlement de majorité de droite.

Les partis de l'Entente de droite et l'UDC ont présenté un tout autre contre-projet qui vise à favoriser les "bons élèves" et les "bonnes écoles". Il met l'accent sur l'évaluation et les notes sur des matières précises (moyenne de 4 en math et français) sans citer d'autres compétences à acquérir (socialisation, créativité, culture générale, confiance, etc.) utiles tout le long de leur vie, même professionnelle. Il ne se soucie pas des exclus d'un tel système

(quid des élèves ou des écoles qui seront "moins méritantes"). Il ne propose rien pour les élèves en difficulté. C'est un contre-projet qui exclut de nombreux élèves ! Il n'est même pas sûr que ce projet qui permette des économies.

Ce contre-projet ultra-libéral représente l'attaque la plus directe contre l'école démocratique que nous connaissons à Genève. Il servira à propulser les enfants les plus favorisés et enfoncera un peu plus les enfants issus des milieux sociaux défavorisés sans esquiver la moindre proposition pour eux. Ce projet est une catastrophe pour le développement des élèves et l'égalité des chances. Il est dangereux, car il permet de concurrencer les écoles publiques, privées, les quartiers, d'octroyer des moyens au mérite selon des critères excluants.

Les enjeux ne sont pas les notes ou pas les notes à l'école ! Car on voit que des notes "intelligentes" sont rétablies, depuis 2005, dans la réforme en cours. **L'enjeu véritable concerne le caractère de l'école elle-même.**

La réponse est 2 x NON car nous devons nous adapter aux réformes, penser la lutte contre l'échec scolaire, intégrer tous les élèves, maintenir une bonne qualité de l'école.

Comment voter

- acceptez vous l'IN 121 ? NON
- acceptez vous le contre projet 9511 ? NON

Question subsidiaire (s'il fallait choisir entre les deux projets, lequel serait le mieux ?) exclure ou exclure ? - ne pas répondre !

Votation fédérale du 24 septembre

L'or de la BNS pour l'AVS ? OUI

La Banque nationale suisse (BNS) dispose de milliards de francs de réserves. Cet argent appartient au peuple.

La BNS place ces réserves, qui rapportent ainsi, chaque année, d'autres milliards. Jusqu'alors, ces gains étaient distribués à l'Etat : un tiers à la Confédération, deux tiers aux cantons.

Les "bénéficiaires" n'ont pas toujours utilisé cet argent pour le bien de l'ensemble de la population. Souvent, il n'a servi qu'à permettre une baisse des impôts des riches. Cela doit changer : les milliards de la BNS appartiennent à la population et pas seulement aux riches. Les gains doivent donc être affectés au bénéfice du peuple entier. Il y a une manière simple de s'assurer que les gains de la BNS profitent effectivement à tout le monde : les attribuer au fonds de l'AVS, qui bénéficie à toutes les couches populaires. C'est ce que propose l'initiative "Bénéfices de la BNS pour l'AVS" (initiative COSA).

Jusqu'à présent, les cantons ont toujours intégré dans leur budget les versements réguliers de la Banque nationale. Une partie de cet argent a été dépensée judicieusement, par exemple dans des investissements. C'est la raison pour laquelle selon l'initiative, les cantons continueraient de recevoir une partie des gains de la Banque nationale : 1 milliard de francs leur sera attribué chaque année. C'est davantage que ce qu'ils touchent sou-

vent par le passé. Le reste sera versé à l'AVS.

L'AVS est la meilleure et la plus solide institution de prévoyance vieillissante du monde. Elle reste dans les chiffres noirs, même avec une espérance de vie en progrès et un nombre croissant de rentiers-ères.

L'AVS est solide, mais un apport d'argent supplémentaire lui permettrait de servir des rentes permettant de vivre vraiment.

Toutefois, l'AVS peut fort bien utiliser ces fonds supplémentaires. D'abord parce qu'elle n'est pas complètement développée. La Constitution fédérale stipule : "les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée". Des rentes mensuelles qui varient entre 1075 et 2150 francs sont loin de couvrir les besoins vitaux ; sur cette seule base, il n'est pas possible de vivre. Afin de répondre au mandat constitutionnel, les rentes - en particulier les petites rentes - doivent être augmentées. L'argent de la Banque nationale pourrait y contribuer.

Par ailleurs, et c'est une promesse faite depuis de nombreuses années : ceux et celles qui, après une dure vie de labeur, sont physiquement ou

psychiquement à bout avant d'atteindre l'âge de la retraite doivent pouvoir prendre une retraite anticipée. Une initiative populaire syndicale prévoit ainsi de pouvoir cesser ses activités professionnelles à partir de 62 ans déjà. Ses coûts seraient inférieurs à un milliard, moins donc que la contribution de la Banque nationale.

L'AVS, certes financièrement solide, devra, à moyen terme, s'adapter à l'allongement de l'espérance de vie et à un éventuel recul du nombre de cotisants. Sans l'argent de la BNS, le taux de TVA devrait prochainement être augmenté d'un pour cent en faveur de l'AVS. L'argent des profits de la BNS permettrait de repousser cette éventuelle hausse.

La question qui nous sera posée le 23 septembre est en fait très simple :

Qui doit profiter des bénéfices de la Banque nationale ? L'ensemble de la population ou quelques personnes déjà privilégiées ?

Si l'argent est partiellement versé au fonds de l'AVS, toute la population en profitera un peu.

Si, comme jusqu'à ce jour, il est partagé entre la Confédération et les cantons, alors ce seront d'abord les riches qui en profiteront, sous forme de cadeaux fiscaux.

Nous disons donc : OUI à l'initiative "Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS".



fête du SIT

**vendredi 1er septembre 2005
dès 18.00 dans le jardin du SIT,
au 16, rue des Chaudronniers**

il y aura à manger, à boire, de la musique

Venez avec vos ami-e-s, votre famille, vos collègues de travail : nous nous réjouissons de vous rencontrer

Le patronat combat la loi sur l'harmonisation

En mars 2006, le parlement suisse a adopté (après plus de quinze ans de débat) une loi fédérale sur les allocations familiales.

Rien de bien révolutionnaire, la Suisse harmonise ainsi son système des allocations familiales. Cette loi prescrira ainsi à tous les cantons un cadre identique, à savoir : le principe d'un enfant une allocation familiale (à l'exception des indépendant-e-s) et des montants minima. Libre ensuite aux cantons d'améliorer cette loi en la complétant.

Les allocations familiales en Suisse restent l'unique assurance sociale régie principalement par les cantons. Au total 50 régimes d'allocations familiales sont à l'œuvre dans notre pays (1 régime fédéral d'allocations familiales dans l'agriculture, 26 cantonaux d'allocations pour les salariés, 9 cantonaux pour les indépendant-e-s non agricoles, 11 cantonaux dans l'agriculture qui complètent le régime fédéral et 3 régimes cantonaux pour les personnes sans activité lucrative). Tous ces différents régimes sont soumis à des principes très divers. Certains cantons font dépendre le montant des allocations du taux d'activité professionnelle, ainsi les parents à temps partiel bénéficient d'allocations réduites, de plus la plupart des cantons n'octroient pas d'allocation aux parents non actifs professionnellement.

A cela s'ajoute que le montant des allocations varie fortement d'un canton à l'autre. Les montants s'évaluent entre 140.- et 294.- francs. Et, pour corser le tout, des familles habitant le même canton peuvent recevoir des montants différents, car c'est le lieu de travail qui détermine le régime d'allocations familiales auquel on appartient. Le système actuel engendre donc de véritables injustices car il est source d'inégalités de traitement entre les familles. Sans compter qu'il est terriblement compliqué et coûteux en

frais administratifs.

En adoptant le principe simple "d'un enfant, une allocation" et des montants minima, le parlement a mis un terme à cette jungle d'enchevêtrement de législations et rétablit un minimum de justice sociale entre les familles.

Voilà que les patrons qui pleurent toujours contre les lourdeurs administratives s'opposent à une simplification et une harmonisation !

Rappelons que le principe qu'un enfant donne droit à une allocation familiale repose sur le fait que la société reconnaît que les enfants sont indispensables à son équilibre démographique, à la stabilité entre les générations et sont porteurs de dynamisme. Ainsi le versement d'allocations familiales est en quelque sorte une compensation financière pour les prestations des familles. Par conséquent, il n'y a aucune raison d'octroyer des allocations réduites aux personnes travaillant à temps partiel ou encore de ne pas octroyer d'allocations familiales à des parents sans activité lucrative.

Les allocations prévues par cette loi s'élèvent à 200.- par mois pour les enfants de 0 à 16 ans et de 250.- pour les 16 - 25 ans à condition qu'ils soient en formation. Des montants bien modestes en regard de ce que demandait l'initiative de Travail.Suisse (450.- francs) et du coût réel d'un enfant.

Malgré toutes ces améliorations, les associations patronales combattent cette harmonisation des allocations familiales. Elles ont recolté un peu plus que les 50'000 signatures nécessaires à la mise en votation populaire de cette loi. Difficile de comprendre cette farouche opposition à une loi qui simplifie et rétablit une égalité de traitement en posant un cadre général minimum et de plus

encourage la formation professionnelle des jeunes jusqu'à 25 ans (les employé-e-s de demain). Mais voilà, pour une fois, simplification ne rime pas avec libéralisation, démantèlement social et diminution des coûts. Raisons pour lesquelles les représentant-e-s des milieux patronaux combattent ardemment cette nouvelle loi fédérale. En effet, les employeurs verront sans aucun doute leur taux de cotisation augmenté. Mais ce taux n'a cessé de diminuer depuis 1979, (car la masse salariale augmente beaucoup plus rapidement que le nombre d'enfant). A Genève, le taux de cotisation est passé de 1.7 % à 1.4% de la masse salariale entre 2001 et 2006. Par conséquent rien de bien dramatique pour l'économie si ce pourcentage doit remonter légèrement.

A Genève, le principe d'un enfant une allocation est déjà en vigueur depuis de nombreuses années, donc pas de changement à ce niveau là. Mais, si la loi est acceptée, les allocations de formation pour les 18 à 25 ans ne seront plus soumises à des conditions de ressources et seront octroyées pour tout parent qui a un enfant en formation âgé de moins de 26 ans. De plus les allocations de formation passeraient de 220.- à 250.- francs.

Malgré la preuve évidente que cette loi est une amélioration mais reste une aide (modeste) aux familles, la votation de cet automne n'est pas forcément gagnée d'avance, car les arguments fallacieux (création d'une nouvelle assurance sociale) et terrifiants (l'économie ne peut supporter une telle charge) sont déjà au rendez-vous. Face à cette offensive patronale, un large front d'associations, d'organisations syndicales et de partis politiques s'est constitué afin de promouvoir le oui lors de la votation populaire du 26 novembre.

Martine Bagnoud

Construction

Retraite anticipée : des mesures à suivre de près

Il a quelques mois de cela des représentants de la FAR (fondation retraite anticipée), invités par la commission paritaire genevoise du gros œuvre, s'étaient félicités du bon fonctionnement de la fondation.

Or, le 12 juillet dernier, se fondant sur l'expérience de ses trois premières années d'activité, la FAR, qui est chargée d'appliquer la CCT -retraite anticipée- et de verser une rente transitoire aux ayants droits à partir de 60 ans jusqu'à l'âge ordinaire de la rente AVS, a soudainement décidé, alors que le taux de couverture était de 103,4 %, de procéder à un ajustement des prestations qui aura pour effet, globalement, de les diminuer. Les modifications apportées entreront en vigueur le 1er janvier 2007.

Pour les prestations, le taux de rente a été abaissé de 70 à 65%, le montant forfaitaire de 6'000 francs par an restant inchangé. Parallèlement, la limite supérieure des rentes FAR a été revue.

Quant au remboursement des cotisations AVS pour les personnes sans activité lucrative, il a été supprimé. Même si ses cotisations ne sont pas particu-

lièrement élevées, il s'agit tout de même d'une perte pour certains travailleurs.

Par contre, les parties contractantes, composées de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et des syndicats nationaux Unia et Syna ont décidé que les bénéficiaires d'une rente FAR devaient avoir la possibilité de travailler davantage que la convention collective ne leur permettait jusque là.

Pourquoi baisser les prestations alors que la Fondation pour la retraite anticipée a une bonne santé financière ?

Ainsi, le revenu maximum d'une activité lucrative en marge de sa retraite au sein d'une entreprise soumise à la CCT RA a été fixée à 19'350 francs, contre 20% du dernier salaire selon la dernière réglementation, alors que celui provenant d'une activité dans une entreprise qui n'est pas soumise à la CCT RA a été relevé de 6'000 à 9'000 francs.

Nous ne doutons pas que les

parties contractantes et le conseil de fondation ont pris ces mesures en étant convaincus qu'elles répondaient à des besoins en vue de permettre d'assurer la pérennité du financement de la fondation et, partant, le versement de bonnes prestations à long terme. Nous nous étonnons par contre qu'elles interviennent si peu de temps après que des représentants de la FAR nous aient informés de la bonne santé financière de la fondation et, surtout, au moment même où cette dernière va engranger des millions de cotisations par le biais des entreprises et travailleurs temporaires, qui, depuis le 1er avril 2006, sont désormais soumis à la CCT RA (voir SIT-info mai 2006). Le SIT considère que ce dernier élément est extrêmement important et qu'il conviendra de contrôler avec une extrême vigilance les entreprises temporaires dans le versement de leurs cotisations pour qu'à court terme la FAR puisse réexaminer la situation en vue de rétablir les prestations dans leur version initiale.

Thierry Horner

La CCT dénoncée par les patrons

La CCT du commerce de détail non alimentaire (CCT-CDNA) qui est signée par plus de 120 employeurs a été dénoncée par les patrons à fin juin 2006. Cette CCT est, de manière générale, plus favorable que la CCT-cadre notamment en ce qui concerne les salaires, le temps de travail (40 heures au lieu de 42 heures), le droit aux vacances et la reconnaissance des années de service.

La CCT-CDNA est primordiale dans le secteur de la vente. Outre le fait de garantir des meilleures conditions de tra-

vail aux employé-es des commerces signataires, elle permet aussi de tirer vers le haut la CCT-cadre. En dénonçant cette CCT, les patrons fragilisent considérablement la situation des salarié-e-s. C'est pourquoi nous invitons toutes les travailleuses et travailleurs du secteur à se mobiliser. Le 14 septembre aura lieu la première séance de négociations avec les patrons où il nous faudra réaffirmer notre volonté d'obtenir la reconduction de cette CCT et y apporter certaines améliorations.

Vente

La CCT-cadre 2007 en bref

La négociation de la CCT-cadre de la vente a abouti à certaines avancées pour les salarié-e-s du secteur.

Abaissement du seuil à 1 employé

La CCT couvre à partir de 2007 tous les commerces genevois et non plus uniquement les commerces d'au moins trois employés. L'abaissement de ce seuil représente un grand pas en avant dans la protection des droits des salarié-e-s puisque désormais les personnes ayant leur activité dans des boutiques bénéficieront elles aussi d'un salaire minimum et de meilleures conditions de travail.

Travail du dimanche

Une compensation de 50% a été négociée pour les personnes travaillant régulièrement le dimanche. En effet, à la suite des votations du 27 novembre où le travail du dimanche a été accepté dans les gares et les aéroports, il était urgent d'introduire une compensation pour les personnes travaillant le dimanche au détriment souvent de leur vie familiale. Cette compensation de 50% ne s'applique toutefois pas au personnel étudiant ou aux personnes travaillant dans des commerces traditionnellement ouverts ce jour-là (boulangerie,

fleuristes et commerces soumis à une obligation de service de garde).

Personnel intérimaire

Désormais le personnel engagé par des agences interim sera lui aussi soumis à la CCT-cadre. Il ne sera ainsi plus possible aux patrons de contourner les dispositions de la CCT par ce biais.

Réadaptation du temps de travail

Pour les personnes dont le temps de travail est régulièrement dépassé, leur contrat devra à leur demande être réadapté. Le personnel pourra ainsi augmenter son temps de travail fixe au lieu d'effectuer un certain nombre d'heures supplémentaires souvent programmées au dernier moment.

Des salaires à la hausse

Quant aux négociations salariales, après les grandes avancées de 2005 (+ 3,65%) et 2006 (+2,95%) qui ont permis d'arriver à un salaire minimum de 3500 francs, les salaires seront indexés l'an prochaine de 1,6% (indice des prix à la consommation de juin). En

2007, le salaire minimum passera donc de 3500 à 3560 francs pour les salarié-e-s sans CFC. Pour les personnes qui obtiendront un diplôme d'assistant-e de vente le salaire négocié sera de 3650.- et 3700.- après 5 ans d'expérience. Pour celles et ceux qui détiennent un CFC, le salaire minimum sera de 3710.- et 3810.- après 5 ans d'expérience. Du côté du personnel temporaire (contrat à durée déterminée de maximum 4 mois) le salaire horaire passera à 18.- pour les personnes sans CFC et 19.- avec CFC, indemnités vacances et jours fériés non comprises.

Et pour mieux connaître vos droits n'hésitez pas à nous contacter et vous procurer

Le personnel de Zara en colère

Rien ne va plus dans le magasin Zara depuis quelques mois : plannings donnés à la dernière minute, avenant hebdomadaire modifiant sans cesse le temps de travail, décompte des heures tenus confidentiels, prime fixe modifiée en prime variable dont seule la direction comprend le savant calcul.

Bref, ce n'est pas la première fois que la direction de Zara joue avec les droits de ses employé-e-s mais cette fois-ci la coupe est pleine.

Une réunion est prévue avec la direction de Zara, les délégués du personnel et les syndicats le jeudi 24 août afin de trouver rapidement des solutions concrètes.

Aussi, travailleuses et travailleurs des magasins Zara-Bershka-Massimo Dutti, n'hésitez pas à nous contacter pour faire valoir vos droits !

FW

OMC

Aucun accord

C'est une victoire pour le mouvement altermondialiste. Après huit ans de pressions pour contrer l'idéologie dominante du "libre"-échange, les négociations du cycle de Doha organisées par l'Organisation mondiale du commerce ont été suspendues *sine die*, après l'échec des tractations entre les membres du G6 (Australie, Brésil, Inde, Japon, UE, US), préalables aux négociations avec les 149 membres de l'OMC.

Une des causes évidentes d'achoppement concernait le

lobby agricole et les subventions à l'exportation des Etats-Unis, qui permettent d'inonder le marché et la disparition de millions de paysans et défavorise les pays pauvres. Avec la fin de Doha, différents accords demeurent en suspens. La voie semble maintenant ouverte à des accords bilatéraux. Nous ne pouvons pas en rester là, il faut s'assurer que l'OMC et ses politiques ne renaissent pas via des accords bilatéraux insupportables.

Agents de sécurité : défendez vos droits !

Le risque d'une entreprise doit être assumé par l'employeur. Ce n'est cependant pas le cas dans le secteur de la sécurité privée, où c'est l'agent de sécurité auxiliaire qui assume le risque de l'entreprise :

- pas de salaire fixe garanti
- risque de perdre la carte d'agent en raison de l'endettement
- pas d'horaire de travail permettant une vie sociale et de famille pour ne citer que quelques-uns des problèmes. Aujourd'hui, ce sont les agents de sécurité qui paient de leur santé la demande de plus de sécurité. La privatisation de la sécurité à un

effet néfaste sur les conditions de travail des agents de sécurité.

Il est temps de remettre les pendules à l'heure. **Signez la pétition et faites-la signer par vos collègues.** Les formulaires sont à votre disposition au syndicat, ou vous pouvez les demander à l'adresse électronique suivante : tis@sit-syndicat.ch

Venez à la prochaine assemblée générale du secteur de la sécurité privée qui aura lieu le lundi 4 septembre 2006, à 15 heures et à 21 heures.

Rue des Chaudronniers 16 (parking St Antoine)

Pourquoi le mouvement syndical combat avec force ces deux lois

Les lois sur l'asile (LASi) et sur les étrangers (LEtr) ont été adoptées simultanément en décembre 2005 par les chambres fédérales. Mais, contrairement aux parlementaires, de très nombreux citoyen-ne-s suisses ne sont plus d'accord de plier l'échine sous les coups de boutoirs de la droite populiste et xénophobe.

2xNON
Le 24 septembre!
Loi sur les étrangers
Non à l'exclusion
Loi sur l'asile
Non à l'arbitraire

En raccourci, notre refus des deux lois

La LEtr, discriminatoire et contre l'intégration

● **Les ressortissants étrangers extra européens sont une fois pour toutes indésirables :** par une politique de contingentement très restrictive, seule une minorité de personnes hautement qualifiées sera acceptée, en général pour des séjours de courte durée. Les personnes déjà au bénéfice d'un tel permis n'auront plus droit au permis C après 10 ans, même s'ils travaillent régulièrement et paient leurs impôts. La LEtr crée un droit différent selon l'origine des personnes et normalise une ségrégation inacceptable entre Européens et non-Européens, ces derniers étant d'emblée la cible de toutes les suspicions.

● **Impossibilité de régulariser des centaines de milliers de personnes sans-papiers vivant et travaillant déjà en Suisse depuis des années,** bien que leur travail soit utile et indispensable à notre économie (dans l'hôtellerie-restauration, l'économie domestique, la construction...). Autrement dit, la LEtr légalise la clandestinité. Pire : elle la crée !

● **De sévères restrictions sont apportées au droit lié au regroupement familial** qui sera en principe limité aux enfants de 12 ans et moins (18 ans aujourd'hui), déchirant ainsi les familles.

● **Chasse aux mariages soupçonnés d'être "blancs".** Toute personne de nationalité suisse désirant épouser un étranger non-européen devra s'attendre à ce que les autorités compétentes viennent fouiner dans sa vie privée ; voisins et collègues pourront être interrogés.

Et encore : augmentation de la durée maximale de détention sous mesures de contraintes. Cette mesure est prévue tant dans la LEtr que la LASi. La durée de détention est portée à 24 mois pour les adultes et 12 mois pour les mineurs de 15 à 18 ans, ce qui contrevient aux droits de l'enfant... cela pour n'avoir pas quitté la Suisse dans les délais impartis par les autorités !

La LASi, une loi inhumaine et répressive

● **Non entrée en matière pour tout requérant ne pouvant présenter de papiers d'identité jugés valables dans les 48 heures.** Or les réfugiés ne peuvent pas se procurer de papiers auprès de l'Etat qui les persécute. Quiconque ne pourra rendre sa persécution immédiatement crédible sera menacé d'expulsion. Or l'expérience montre que les victimes de torture et de viol ne peuvent parler spontanément des mauvais traitements qui leur ont été infligés. La loi va à l'encontre de la Convention sur les réfugiés.

● **Suppression de l'aide sociale,** déjà effective pour les requérants frappés d'une non-entrée en matière, pour toutes les personnes déboutées, y compris femmes, enfants, vieillards, malades... une aide d'urgence minimale étant cependant octroyée aux personnes en faisant la demande et pouvant prouver qu'elles sont en difficultés ! La majorité d'entre elles seront ainsi poussées à survivre dans la clandestinité... dans l'illégalité.

● **Mise en danger des proches restés au pays.** La Suisse pourra transmettre des données concernant des requérants auprès d'Etats pratiquant la torture. Cette mesure met en danger les membres de la famille qui risquent, en représailles, d'être menacés et atteints dans leur intégrité.

● **D'autres durcissements sont prévus,** comme la possibilité de perquisitionner à toute heure, sans mandat judiciaire, au domicile des requérants...

Loi sur l'asile et loi sur les étrangers

Ces citoyen-ne-s l'ont fait savoir clairement en s'opposant à ces deux lois par voie référendaire. Une large coalition d'organisations sociales, humanitaires, religieuses, syndicales et politiques s'est constituée pour l'occasion. Elle fait campagne pour le rejet de ces deux lois inacceptables en appelant à voter 2 x NON le 24 septembre 2006.

Ce jour-là, nous aurons à choisir entre deux modèles de société :

- **L'un, configuré par ces deux lois, empreint de rejet de l'altérité et de ségrégation,** créant des zones de non-droit, d'exclusion et de précarité, le tout cautionné officiellement par le pouvoir d'Etat;
- **L'autre, vers une société fondée sur la justice sociale,** pour plus de solidarité, d'équité et d'égalité.

En toile de fond, le postulat "Suisses - immigré-e-s - réfugié-e-s - uni-e-s et solidaires" !

La LEtr et la LASi sont des lois dangereuses, répressives et discriminatoires; elles mettent en danger l'unité des travailleuses et travailleurs et visent à les monter les uns contre les autres, elles les divisent selon leur origine, leur couleur de peau et leur statut. Elles représentent de véritables instruments d'exclusion. Voilà pourquoi le mouvement syndical se mobilise avec détermination pour les combattre.

Le SIT en première ligne

De par son caractère profondément interprofessionnel, son histoire et son ancrage au sein du monde du travail, parmi les travailleurs-euses des secteurs précaires - donc à forte proportion d'immigré-e-s - voilà des décennies que le SIT se trouve mêlé à toutes les batailles touchant à l'immigration, au droit d'asile, à la libre circulation des travailleurs et aux droits humains en général :

- opposition à toutes les initiatives anti-réfugiés et anti-étrangers qui jalonnent l'histoire récente de notre pays;
- lutte permanente contre le statut de saisonniers et pour le droit au regroupement familial; actions collectives pour l'obtention de permis annuel pour tous les ex-saisonniers;

- dès les années 80, défense des travailleurs en butte à la répression dans leur pays, en particulier ceux de l'ex-Yugoslavie;
- engagements en faveur des droits politiques des immigré-e-s aux niveaux cantonal et communal;

- lutte contre toutes les dégradations qu'a subi le droit d'asile par les multiples initiatives de l'UDC mais aussi par ordonnances fédérales, Berne, hélas, se rapprochant toujours plus des positions xénophobes dans ces domaines...

Le SIT a laissé de nombreuses traces écrites de tous ces combats : articles dans quasiment chaque numéro de son journal mensuel SIT-info; dossiers spécifiques et tracts produits à la veille de chaque votation, publication de plusieurs brochures.

Les brochures les plus récentes sont :

- juin 2000 : "Pour une politique d'intégration active";
- avril 2002 : "Contre la

précarité : régularisons les sans-papiers";

- septembre 2004 : "Régularisons les Sans-papiers et le secteur de l'économie domestique".

(Ces brochures sont disponibles sur le site internet du SIT ou au secrétariat).

Il eut été souhaitable de résumer ci-après nos positions de fond, car cela fait plus de six ans que les projets de la LEtr et de la LASi sont connus et que nous les critiquons avec force depuis le début... mais l'urgence nous oblige à nous centrer sur la campagne pour la votation du 24 septembre 2006.

Malgré les remarques et les critiques de nombreux milieux, par exemple sur les problématiques des sans-papiers, de l'intégration et de la dignité des requérants d'asile et des immigrés extra-européens particulièrement vilipendés, les deux lois ont été adoptées sans coup férir ! Nous mettons ici l'accent sur les aspects qui concernent et touchent tout particulièrement les travailleurs et les travailleuses.

Le venin de la xénophobie gangrène nos sociétés

Année après année, mois après mois, la plupart des pays économiquement développés adoptent des politiques toujours plus restrictives en matière d'immigration et d'asile. Avec la LEtr et la LASi, la Suisse est en tête de file ! Un durcissement jamais égalé alors même que le capitalisme à l'échelle planétaire est à l'heure de la mondialisation ! Les conséquences sont connues : appauvrissement grandissant de populations entières obligeant quotidiennement des milliers de femmes et d'hommes à quitter leurs familles, leurs amis et leurs pays pour des raisons économiques. De la même façon, l'existence de régimes politiques dictatoriaux et répressifs, parfaitement intégrés au système d'échanges néo-libéraux, poussent également femmes et hommes à demander asile dans nos pays où les droits sociaux, politiques et humains sont mieux garantis.

Ainsi, si nos sociétés font tout pour que circulent libre-

ment les flux financiers, elles s'opposent farouchement à une véritable libre circulation des personnes; les pays occidentaux ferment leurs frontières aux migrants venus du Sud.

Ambiguïté du mouvement syndical

La criminalisation des immigrés et des requérants d'asile au travers de la LEtr et de la LASi démontre que notre pays n'est bien évidemment pas épargné par cette tendance lourde. Si les syndicats ont combattu toutes les initiatives que la droite populiste et extrême a régulièrement lancé depuis bientôt 40 ans, ils doivent constater aujourd'hui que les "projets xénophobes" ne sont plus le fait des seuls descendants de Schwarzenbach ou d'un quelconque groupuscule extrémiste.

Ce sont bien le Conseil fédéral et la majorité des députés aux Chambres fédérales qui aujourd'hui mettent en œuvre ces machines à exclusion et à répression, au mépris des conventions internationales existantes et des droits humains fondamentaux.

Mais si les mêmes syndicats sont unanimes à condamner ces deux lois, leur histoire - même récente - montre leur attitude souvent ambiguë à l'égard de l'immigration. Durant les années de prospérité qui ont suivi la seconde guerre mondiale, le mouvement syndical a parfois joué avec le feu du chauvinisme national en brandissant le spectre de la surpopulation étrangère et du dumping salarial. L'immigration a trop souvent été l'objet d'un marchandage avec le patronat, marchandage destiné à sauvegarder et améliorer les conditions salariales et de travail des travailleurs-euses Suisses ou immigré-e-s déjà présent-e-s en Suisse.

A mots plus ou moins couverts, il n'est hélas pas rare d'entendre dans "nos milieux" des critiques à l'égard du trop grand nombre d'immigrés présents chez nous, des immigrés mal intégrés rendus responsables du sentiment d'insécurité grandissant au sein de la population; des immigrés ou réfugiés trop nombreux à être assistés, des requérants d'asile assimilés à des dealers poten-





tiels ou stigmatisés comme faux réfugiés; des immigrés et des frontaliers qui prennent le travail aux Suisses... et donc rendus responsables du chômage!

Nous en payons donc le prix aujourd'hui lorsque des collègues sur les lieux de travail tombent dans le piège de ces divisions!

La LEtr, une loi contre l'immigration économique, une véritable machine à produire des sans-papiers

La Berne fédérale poursuit, tout en la ciblant sur les pays extra-européens, sa politique de contingentement... ce que Sarkozy appelle pour la France "une politique d'immigration choisie".

Seules quelques milliers de personnes extrêmement qualifiées obtiendraient des permis B ou temporaires. Cette politique masque mal des intentions clairement discriminatoires, car ce sont des personnes différentes (trop?) de nous, celles à la couleur de peau sombre ou basané, les "affamés et les damnés" de la terre, que nos gouvernants ne veulent plus voir et tolérer!

Mais Berne ferme du même coup les yeux sur la réalité économique et les besoins en main d'œuvre de nombreux secteurs d'activités, ceux qui, de façon générale, sont les moins développés technologiquement et fort demandeurs d'emplois peu ou pas qualifiés. Lesquels emplois, souvent précaires ou mal rémunérés, sont boudés par les travailleurs-euses suisses ou immigré-e-s stabilisé-e-s.

Selon de nombreuses recherches et les études menées tant par l'ONU que par l'OCDE et l'UE, la Suisse ne pourra jamais résoudre ses besoins économiques et démographiques par la seule "libre immigration" européenne : outre l'importante main d'œuvre non qualifiée nécessaire aux secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'économie domestique, de l'agriculture et de la construction, c'est du personnel semi et hautement qualifié qu'il s'agit de rechercher, immanquablement, au-delà des frontières de l'UE.

Libre circulation pour les uns, précarité et illégalité pour les autres

Ferme défenseur de la libre circulation avec les pays de l'UE, le SIT ne saurait accepter les arguments de ceux qui, également favorables à cette libre circulation européenne, ont voté les accords bilatéraux avec l'UE pour, du même coup,

mieux justifier la fermeture des frontières pour le reste du monde!

Au-delà de son irréalisme et de sa naïveté en matière économique et de politique de l'emploi, cette position masque mal une intention plus hypocrite et perverse. Celle consistant à tolérer de fait les sans-papiers travaillant et vivant en Suisse, pour la plupart d'entre eux, depuis des années -tout en la niant... pour mieux la livrer à toutes les exploitations et exclusions. N'est-ce pas là un des principes fondateurs du néo-libéralisme que de construire une société à deux vitesses, les prédateurs et profiteurs sans scrupules n'ayant pleinement le sens d'exister que dans la mesure où, parallèlement, le nombre des exclus et des précaires augmente!

La LEtr officialise une sorte d'apartheid avec des zones de non droit pour des dizaines de milliers de personnes condamnées à se taire, à accepter leur dure condition de vie sans se révolter au risque de se voir expulsées! On se croirait revenu en plein XIX^e siècle!

La LEtr anéantit ainsi tout espoir de régularisation de tous ces sans-papiers travaillant depuis des années en Suisse.

LEtr et Lasj : les dégâts collatéraux provoqués

Parmi les graves conséquences découlant de l'application de la LEtr et la Lasj, certaines sont passées sous silence ou relativisées, peut-être parce que leurs effets ne se feront sentir qu'à retardement... comme une bombe! Et là, c'est la majorité de la population, suisse comme étrangère, qui en payera la facture.

- Non seulement ces lois s'en prennent également à des citoyens et citoyennes suisses : en cas de soupçon des autorités concernant leur mariage avec un-e ressortissant-e étranger-ère, les services concernés pourront fouiner dans leur vie privée;
- Non seulement elles s'en prennent également aux personnes ou aux organisations (qui pourront être infiltrées par la police !) qui protégeraient "illégalement" des requérants déboutés ou des sans-papiers;
- Non seulement elles s'attaquent aux libertés et droits fondamentaux, et en cela elles touchent également les citoyen-ne-s suisses;
- Non seulement elles élargissent les cercles de la précarité et participent ainsi à une politique généralisée de dumping social et de maintien de bas salaires, bien

au-delà des seuls immigrés et requérants concernés...

... Mais en plus, du fait que toujours plus nombreux seront les travailleurs-euses condamné-e-s à occuper un emploi de façon clandestine et illégale, ce sont toutes les assurances sociales mais également l'État social qui vont être affaiblis dans leur capacité de redistribution collective.

Pour le seul secteur de l'économie domestique, les pertes concernant les assurances et la fiscalité vont se chiffrer annuellement par dizaines de millions, du fait de l'absence de versement des cotisations à l'AVS/AI et aux assurances professionnelles (part salarié et part employeur), idem en ce qui concerne les contributions publiques !... Pour le seul canton de Genève, on évalue que les pertes annuelles (déjà effectives en partie aujourd'hui) se monteront à plus de 40 millions de francs annuellement, et, pour l'ensemble de la Suisse, plus de 400 millions annuels! Pas difficile d'imaginer que ces trous financiers provoqueront de graves conséquences, d'une part sur les sans-papiers, au bénéfice d'aucune assurance sociale, d'autre part sur l'ensemble de la population!

Comme quoi le choix de la part de Berne de maintenir des travailleurs dans la précarité et la clandestinité participe d'une politique des caisses vides avec, à la clé, des prestations sociales en diminution programmée ! Une absence de droit pour les un-e-s aujourd'hui signifie plus de précarité pour tous et toutes demain !

Voilà autant de raisons, et il y en a encore bien d'autres, de dire **2 x NON**.

Comme jamais peut-être, ce rendez-vous revêt une importance capitale pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs de ce pays, qui doivent comprendre et accepter que le monde change... et que les migrations, qui ont de tout temps existé, vont en s'accroissant, de façon irréversible. Il s'agit de participer au changement en cours et non le subir.

Nous voulons une société fondée sur l'égalité entre tous et toutes et respectueuse de la légalité. En disant **2 x NON**, nous combattons la précarité, nous aspirons à une plus grande justice sociale et à une société dans laquelle tous les individus seront en mesure de vivre en toute légalité et liberté de mouvement, dans la tolérance et dans l'unité, sans distinction de couleurs de peau ni de nationalités.

Il faut dire stop à cette politique officielle...

... qui sème la haine, crée les inégalités, divise les plus faibles;
... qui oppose les Suisses aux immigré-e-s et réfugié-e-s;
... qui distingue les bons des mauvais étrangers;
... qui discrimine et stigmatise des catégories d'entre eux.

Il faut dire stop à la désinformation et aux amalgames qui engendrent peur, insécurité et divisions.

2 x NON à ces deux lois scélérates !

Demandez le programme!

Samedi 2 septembre

Grande journée d'action

organisée par la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie (dont le SIT est un membre très actif). Des stands d'information seront tenus aux quatre coins du canton pour une distribution de tracts et de ballons aux passants!

De 11 h à 15 h : le SIT tiendra le stand à la place du Molard ! N'hésitez pas à venir vous joindre à nous !!

14 h 30 : rassemblement au SIT pour un défilé avec ballons et pancartes en direction de la place du Molard. On vous attend nombreuses et nombreux à pied ou en vélo !

15 h : allocution

16 h : lâcher de ballons au pont des Bergues

Mardi 5 septembre à 18h30

Apéro-débat au SIT

sur les enjeux de la votation, avec Yves Brutsch, spécialiste du droit d'asile et Ismail Turker, spécialiste SIT de l'immigration. Cette soirée sera l'occasion pour vous de poser toutes vos questions sur ces 2 lois soumises à référendum et sur les enjeux de cette votation ! Nous vous attendons nombreuses et nombreuses pour ce moment convivial et informatif !

Du 5 au 23 septembre

Exposition de photos :

"itinéraires clandestins, carnet de route d'un immigrant" d'Olivier Jobard, à la bibliothèque St-Jean, organisée en collaboration avec le SIT et le Mouvement pour la coopération internationale.

Le vernissage de l'exposition a lieu mercredi 6 septembre à 17h, suivi d'un débat à 19h sur les médias et la migration avec Kingsley Abang Kum, migrant, Olivier Jobard, photographe et Florence Saugues, reporter à Paris-Match. (Bibliothèque St Jean, avenue des Tilleuls 19)

Mercredi 13 septembre :

Débat

sur le thème de l'asile, l'immigration et les sans-papiers à 19h à la bibliothèque St Jean dans le cadre de l'exposition photo, avec Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale, porte-parole de la campagne, Yves Brutsch, spécialiste du droit d'asile et Ismail Turker, secrétaire syndical au SIT.

Vendredi 15 septembre :

Soirée à l'Usine

(place des Volontaires), avec projection du film **"Swiss Sans Papiers"** d'Andreas Hoessli à 20h30, suivi d'un débat sur l'asile et les étrangers avec Ismail Turker (SIT), Karl Grunberg (SOS Racisme), Serge Ducrocq (CCSI)...

Dès 23h, une fête de solidarité est organisée par l'Usine.

Des exemples, en bref... qui en disent long!

Regroupement familial impossible

Besim, Macédonien, marié, deux enfants de 10 et 13 ans : "Je suis arrivé seul à Genève en 1997, et travaille dans le bâtiment. J'ai obtenu mon permis B en 2004. J'ai un revenu suffisant mais pas encore de logement dit "convenable". Je cherche vainement un 5 pièces - deuxième condition exigée pour avoir droit au regroupement familial. Si la nouvelle loi sur les étrangers passe, je n'aurai plus droit à ce regroupement, vu l'âge de mon aîné, ni ne pourrai obtenir un jour le permis C".

Travailleuse sans-papiers expulsée

Marta, Colombienne, se trouve à Genève depuis 1998 : "Je suis séparée de mon mari ; je vis avec mon fils de 10 ans qui va à l'école primaire. Sans-papiers, je travaille assidûment afin de subvenir en plus aux besoins de ma famille restée au pays. J'ai deux emplois, chacun

à 50% comme employée domestique et femme de ménage. J'espère, comme toutes mes semblables, obtenir un permis de travail dans le cadre de la demande de régularisation collective en cours. Si la loi passe, il n'y aura plus d'espoir ! Nous continuerons à vivre dans la peur et la clandestinité... et un jour nous serons expulsés !"

Il ne pourrait plus avoir l'asile

Ismail, Turc, vit et travaille à Genève depuis 1985 : "Très rapidement après mon arrivée à Genève, j'ai obtenu l'asile politique. Mais si la nouvelle loi sur l'asile avait été en vigueur en 1985, je n'aurais pas pu rester un Suisse ni n'aurais pu obtenir l'asile puisque je n'avais pas de passeport national sur moi et que je n'aurais pas été en mesure de le présenter dans les 48 heures comme l'exige la nouvelle loi."

La CCT enfin signée !

La CCT de l'éducation spécialisée, entre AGOER et les syndicats SIT et SSP est enfin signée et entrera en vigueur le 1er septembre 2006 ! Mais sa durée est réduite à un an et quatre mois au lieu de 3 ans. Dans la CCT il est toujours inscrit que sa validité est de trois ans. Pour celle du 1er septembre 2006 à fin 2007, il s'agira d'une exception, selon les propos des employeurs !

Ce qui change

L'accord issu des négociations (voir SIT-info avril 2006) porte sur la précision du champ d'application. Plus de doute possible : la CCT s'applique bien à tout le personnel : employé fixe ou payé à l'heure, remplaçant, formé ou pas formé, etc. Seuls certains articles (logiques) ne s'appliquent pas pour le personnel très occasionnel, ces exceptions figurent dans une nouvelle annexe 19.

Veilleurs-euses, remplaçant-e-s, personnel de maison ou administratifs... touchent une indemnité pour les heures hors administratives (hha) de 7,20 francs (soir, nuit, week-end ou jours fériés). Tout le monde doit avoir un salaire selon les fonctions et la grille salariale en vigueur (référence Etat).

En revanche, notre CCT ne règle toujours pas les conditions de travail des apprentis et des stagiaires. C'est regrettable ! On peut d'ores et déjà rappeler cette nécessité dans nos prochaines revendications en 2007 (les apprentissages vont se développer avec les nouveaux métiers, des règles minimales de rémunération de

stages parfois pléthoriques doivent être fixées).

Échéance mise en cause, risques !

Les employeurs refusaient de signer la CCT prétextant ne pas avoir de garantie de pouvoir l'appliquer ! Ceci a entraîné un vide conventionnel (voir SIT-info de mai 2006). Or il serait faux de conditionner la CCT aux moyens financiers et budgétaires.

Les employeurs ont certainement cherché à gagner du temps pour corriger les irrégularités (corriger les contrats des personnes hors CCT). On peut comprendre leur préoccupation pour ce qui concerne les subventions, surtout vu l'absence de budget de l'Etat jusqu'en juin.

Les employeurs ont maintenant des garanties de subventionnement, encore floues vu les systèmes complexes de péréquation financière entre la Confédération et les cantons.

Avisez le syndicat

Les syndicats doivent être avisés si la nouvelle CCT n'est pas respectée ou en cas de doute d'application. Par exemple, avisez nous si les hha de Frs 7,20 ne sont pas accordées aux veilleurs, cuisiniers, etc. Les syndicats vont veiller à ce que toutes les fonctions soient correctement évaluées et classifiées.

Le SIT organisera cet automne une information sur la nouvelle CCT : vendredi 3 novembre, de 13h à 16h

Françoise Weber

Une pratique inacceptable de suppression de postes

Le 26 juin dernier, le Conseil d'administration de l'Hospice général, à peine entré en fonction, a pris à la majorité de ses membres la décision de supprimer 17 postes concernant les veilleurs de l'ARA, des animateurs-trices du secteur Mineurs non accompagnés de l'ARA, et des rédacteurs-trices de la revue "Repère social".

Si cette décision est plus que discutable sur le fond, notamment parce qu'elle implique l'externalisation définitive d'une fonction, elle est inadmissible quant à la forme, les syndicats et la Commission du personnel n'ayant été informés des suppressions de postes qu'après que les licenciements aient été prononcés, alors que l'usage voudrait que des suppressions de postes fassent l'objet d'une consultation préalable des partenaires sociaux précisément afin d'éviter d'avoir à prononcer des licenciements.

Même si des discussions entre les syndicats et la Commission du personnel et la direction de l'Hospice général en vue de reclasser le personnel licencié à d'autres postes sont maintenant en cours, le procédé choisi par la direction de l'Hospice reste inacceptable. D'une part parce qu'il inverse la logique de l'art.23 de la Loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (B5 05) prévoyant qu'en cas de suppression de poste, la résiliation des rapports de travail ne peut intervenir que "s'il se révèle

impossible de confier au membre du personnel régulier un autre poste correspondant à ses capacités", disposition qui constitue le pendant de l'obligation faite aux employeurs du secteur privé de consulter le personnel avant toute décision de licenciement collectif, et d'autre part parce que le Conseil d'Etat, dans son plan de mesures visant à réorganiser l'Etat, notamment par la diminution des effectifs,

l'externalisation de fonctions et la réduction des services de communication, a affirmé clairement sa volonté d'éviter tout licenciement économique. Le SIT, le SSP et la Commission du personnel de l'Hospice général ont donc vivement protesté auprès du Conseil d'administration de l'Hospice, et le Cartel intersyndical de la fonction publique a interpellé le Conseil d'Etat sur la question. Car, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires et de menaces sur les effectifs, il est primordial que la consultation des organisations du personnel ne soit pas pareillement jetée aux orties.

Daïde De Filippo

Aux travailleurs-euses sociaux-ales de l'HG (ASOC), du TG adulte, du SPI

Normes CSIAS et CASI, assistance au mérite?

Depuis le 1er juillet les normes CSIAS sont en vigueur, accompagnées de l'obligation pour les bénéficiaires et les travailleurs sociaux d'établir un CASI. Les organisations syndicales et l'assemblée générale du personnel de l'HG du 6 avril 2006 se sont clairement prononcées contre la baisse des montants de l'aide sociale et l'introduction d'un supplément financier lié à ce CASI. Les syndicats sont opposés à toute prestation financière au mérite, qu'il s'agisse d'assistance ou de salaire.

AG du personnel Ville de Genève

Le personnel de la Ville de Genève est invité à participer à l'Assemblée générale qui se tiendra le 26 septembre à la salle du Faubourg. Les sujets à l'ordre du jour sont importants, puisqu'ils traitent de la refonte du statut du personnel en cours et des conséquences du projet de budget 2007 sur les conditions de travail.

Une présence nombreuse est indispensable.

Petite enfance en Ville de Genève

Municipalisation? Oui. Mais pas au rabais

Depuis des années, les syndicats se sont montrés en faveur de la municipalisation des institutions de la petite enfance.

En juin dernier, après de longues tergiversations et sans négociation préalable avec les syndicats, le Conseil administratif de la Ville a déposé au Conseil municipal un projet de résolution, qui initie une extension du service public au domaine de la petite enfance d'ici à 2008. Ce projet de municipalisation prévoit deux scénarii. Le premier consiste en l'intégration complète du personnel de la petite enfance au statut du personnel municipal, le second une municipalisation au rabais.

C'est ce dernier qui a la faveur du Conseil administratif.

Une position de principe favorable à la municipalisation

Le SIT considère que l'accueil de la petite enfance est une tâche publique urgente pour répondre aux besoins des parents - en particulier des femmes qui ne renoncent plus à une carrière professionnelle lorsqu'elles ont des enfants d'âge préscolaire. Avec la persistance de la pénurie de places d'accueil, la continuation d'une

politique de création de nouvelles places est indispensable afin de garantir un véritable accès des femmes au monde professionnel. Le développement des institutions de la petite enfance constitue aussi un gisement d'emplois non négligeable en cette période de fort chômage, et, comme le révèle une récente étude de la Conférence latine des déléguées à l'égalité, la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte.

La municipalisation permet aussi de renforcer l'harmonisation des prestations aux usagers-ères et d'instaurer un contrôle politique direct sur la qualité des prestations offertes aux enfants. Bien sûr, cette harmonisation ne doit pas signifier uniformisation complète des pratiques, le personnel et les parents étant attachés à la diversité des activités et des projets pédagogiques, qui font la richesse de l'accueil de la petite enfance en Ville de Genève.

Le SIT est favorable à la municipalisation. Mais elle ne doit pas se faire au rabais.

Nous sommes également favorables à la municipalisation des institutions de la petite enfance car elle permet l'instauration d'un employeur unique, la clarification de la politique du personnel et l'instauration d'une réelle professionnalisation de ce secteur. Nous considérons qu'il est nécessaire d'avoir un interlocuteur unique de droit public, pour mettre fin à une situation inconfortable dans laquelle nous avons à traiter, tout à la fois, avec des employeurs formels (les comités

benévoles) et un employeur de fait (la Ville de Genève en qualité d'organe de subventionnement). Un employeur de droit public communal devrait permettre d'améliorer les conditions de travail du personnel et de la faire bénéficier d'une certaine garantie de l'emploi.

Inégalité de traitement

Toutefois, le Conseil administratif envisage une solution de municipalisation certes plus avantageuse sous l'angle des coûts, mais qui a le défaut majeur de provoquer une inégalité de traitement manifeste. Le personnel de la petite enfance aurait un statut analogue à celui du personnel municipal et serait intégré à la caisse de prévoyance de la CAP, mais avec une grille salariale différente de celui de la Ville. L'idée du Conseil administratif est de conserver la grille salariale actuellement en vigueur dans la CCT pour le personnel de la petite enfance, qui progresse deux fois moins rapidement et ne comporte pas d'annuité extraordinaire. Cette option constituerait un précédent pour la Ville de Genève, puisqu'elle prévoirait de traiter différemment une part importante du personnel municipal. Elle créerait un sous statut pour le personnel de la petite enfance.

Cette option contreviendrait aussi à l'orientation donnée par le Conseil administratif, dans le cadre de la refonte en cours du statut du personnel de l'administration municipale, qui consiste à ne prévoir qu'un seul statut pour l'ensemble du personnel de la Ville. Dans ce sens, il est prévu par le Conseil administratif que le statut des SIS soit fondé dans le futur statut unique, avec un règlement

spécifique les concernant, pour tenir compte de la spécificité de ces métiers (durée du travail, congés compensatoires, âge de la retraite, etc.). Il est bien sûr possible de procéder de même pour le personnel de la petite enfance (vacances scolaires, remplacements pour respecter les normes légales d'encadrement, etc.).

Discrimination salariale

Le personnel des institutions de la petite enfance étant essentiellement du personnel féminin, cette option est une discrimination au sens de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEG). Au mois de juin dernier, à l'occasion des 10 ans de cette loi, les syndicats dénonçaient les discriminations salariales persistantes à l'égard du personnel féminin. Cette proposition en est le plus parfait exemple.

Dégradation des conditions salariales annoncée

Depuis 18 mois, le statut du personnel de l'administration municipale est en cours de refonte. Les propositions faites dans le cadre de la commission consultative qui a examiné ce projet vont dans le sens d'une reprise du modèle de grille salariale actuelle de la petite enfance, afin de l'étendre à l'ensemble des employé-e-s de la Ville (une fonction par classe, 19 annuités, ralentissement de la progression salariale de moitié). L'adoption de l'option au rabais pour la petite enfance annonce le modèle salarial, revu à la baisse, qui sera appliqué demain dans l'administration municipale. De quoi inquiéter l'ensemble du personnel de la Ville.

Parmi les 900 à 1000 em-

ployé-e-s des institutions de la petite enfance, une très forte majorité est non seulement composée de personnel féminin, mais aussi pour beaucoup à temps partiel, en contrat de durée déterminée, domicilié en dehors du canton. Toutes ces questions nécessitent des réponses adéquates en matière de prévoyance professionnelle, de couverture perte de gain maladie, de non discrimination des temps partiels, de domiciliation, d'application du statut aux contrats de durée déterminée. Une volonté d'extension du service public au domaine de la petite enfance suppose une prise en compte de ces éléments dans la refonte du statut du personnel de l'administration municipale. Adapter les statuts au monde d'aujourd'hui nécessite d'intégrer les nouvelles formes d'activités professionnelles. Le SIT s'emploiera à le rappeler lorsque, enfin, une véritable négociation pourra démarrer.

En attendant et afin d'éviter une décision fâcheuse du Conseil municipal, nous avons demandé à être auditionnés par la commission sociale et de la jeunesse qui doit examiner ce projet de résolution du Conseil administratif. Nous y réaffirmerons notre position, consistant en l'intégration de l'ensemble du personnel de la petite enfance au statut du personnel de l'administration municipale, avec un règlement d'application qui prenne en compte la spécificité des métiers du secteur de la petite enfance.

L'assemblée générale du personnel du 27 septembre décidera des actions à entreprendre pour faire valoir le point de vue du personnel.

Valérie Buchs

Petite enfance

CCT dénoncée

La Fédération genevoise des institutions de la petite enfance a décidé de dénoncer la CCT pour le personnel des institutions de la petite enfance pour la fin décembre 2006. A l'origine de cette décision, nous trouvons la volonté du Conseil administratif de ne plus accorder au personnel la prime de 100 francs par mois pour le paiement de l'assurance maladie. Cette volonté d'économie, pour un montant de 750'000 francs environ, s'est traduite par le refus de Manuel Tornare d'accorder la subvention assurant la couverture de cette prime. Il impose un traitement identique à celui qui prévaut pour le personnel de l'administration municipale (50 francs jusqu'à un salaire annuel de 78'874.- équi-

valent plein temps et suppression de la prime (au-delà de ce revenu), sans accorder tous les autres avantages.

Afin d'éviter un vide conventionnel en 2007, les syndicats ont demandé la réunion des parties à la CCT au début septembre afin de trouver un accord sur un nouveau libellé de l'article 36. D'autres points en suspens concernant les CFC ASE, les nouvelles fonctions de responsable de secteur et d'adjointe pédagogique, et d'autres questions de toilettage devront également être abordés. Un accord devra être trouvé rapidement pour lever une incertitude quant à l'avenir de la CCT.

Valérie Buchs

Plan quadriennal inacceptable

La journée de réflexion syndicale qui s'est tenue le 16 juin dernier a été l'occasion de faire le point sur la situation dans les EMS. Si les mesures du Conseil d'État, et tout particulièrement le plan quadriennal (PQ) de subventionnement, ont été au centre de cette journée, les questions des fermetures d'établissements, autour du cas de la Tourangelle, ainsi que du respect plus généralement de la CCT ont été également abordées de manière approfondie.

Convoquée par les organisations signataires, la journée de réflexion sur les enjeux du secteur des EMS a rassemblé des collègues de nombreux établissements et de toutes fonctions. Cette diversité a permis des échanges instructifs et stimulants sur les répercussions des premières mesures d'économie sur les conditions de travail. Ainsi ont été confirmées nombre de craintes émises ce printemps déjà. Ces discussions ont débouché sur une résolution, adressée aux autorités, dont voici quelques extraits.

Un plan quadriennal inique

"[...] le personnel constate [...] qu'il lui reviendra de supporter l'essentiel des restrictions budgétaires. A moins d'envisager des mesures drastiques de baisse des prestations matérielles aux résidents (chauffage, repas, etc.), il apparaît que la seule piste sérieuse pour réaliser des économies conséquentes est celle de la réduction du personnel. C'est d'ailleurs l'option qui est implicitement privilégiée par l'abandon de la dotation en personnel, établie sur la base de l'outil PLAISIR et qui obligeait les établissements à se doter d'un minimum de personnel soignant. C'est d'ailleurs bien comme cela que le PQ a été compris par la FEGEMS, qui déclarait que "la seule façon d'absorber à court terme cette diminution sera de diminuer en quantité et en qualité le personnel des EMS".

"Outre l'absolu "non équilibré des sacrifices", le personnel constate enfin qu'il sera soumis, dans le cadre des "restructurations" à venir, à l'arbitraire de chacun des 50 employeurs du secteur. Aucun plan n'est en effet prévu pour planifier un tant soit peu les baisses d'effectifs rendues inévitables par le PQ. Dans ce contexte, on peut légitimement craindre que les établissements qui se sont montrés jusque là de piètres gestionnaires recourent sans délai à de nombreux licenciements. On peut craindre également qu'il soit fait usage de moyens inacceptables dans la recherche du moindre coût. Aux déjà connus non remplacement des départs, qui ne répond qu'à une logique comptable et non aux besoins comme cela devrait prévaloir dans le domaine du service public, et licenciement systé-

matique des personnes arrêtées pour une longue durée, risquent de s'ajouter les remplacements des personnes expérimentées et/ou formées par du personnel plus "neuf" et respectivement moins qualifié. De telles mesures, outre la baisse des prestations qu'elles induisent par la prise en charge des résidents par un personnel moins formé et moins expérimenté, vont peser sur le personnel le plus âgé une terrible menace, sachant la faible employabilité de cette catégorie".

Une politique démissionnaire

A cet inadmissible Plan quadriennal, au sacrifice du personnel de la Tourangelle dans la procédure de fermeture et à l'absence de progrès du cadre conventionnel, "[...] le personnel identifie au moins une cause commune, celle de la volonté délibérée de l'Etat de se désinvestir du secteur des EMS. C'est en effet cette dernière qui semble marquer dans son entier le PQ, dont un des objectifs déclarés est de donner "une plus large autonomie de gestion" aux établissements ; autonomie qui ici ressemble à s'y méprendre à une délégation du travail ingrat de réduction des effectifs et qui s'apparente dès lors à un abandon de la responsabilité que devrait avoir l'Etat pour les décisions qu'il a lui-même prises".

Les exigences du personnel :

"Estimant que le secteur des EMS relève en plein d'une tâche de service public, le personnel ne peut que condamner cette attitude. Il demande ainsi formellement :

- le retrait du PQ et le maintien de la dotation en personnel ainsi que l'augmentation automatique de la subvention en fonction des mécanismes salariaux
- la mise en place d'une politique forte en matière de soins aux personnes âgées, qui prévoit notamment de se doter des moyens de la mener"

Par ailleurs, le personnel décide d'ores et déjà de convoquer une Assemblée générale le 21 septembre [à 20.00h à l'UOG] pour décider des moyens de lutte qui seront mis en œuvre pour combattre ces mesures d'austérité inacceptables, qui n'épargneront ni les prestations ni le personnel".

Julien Dubouchet

HUG

Postes en moins

En prévision d'une décision politique de baisse de la subvention des HUG de 20 millions en 2007, perspective à laquelle le SIT s'oppose, la direction des HUG a déjà décidé d'anticiper. Des directives internes en mai ont déjà bloqué une partie des remplacements d'été, les postes des personnes qui partent sont systématiquement supprimés, sauf décision contraire de la direction, des contrats avec du nouveau personnel n'ont pas été signés.

Au bas mot, à ce rythme, d'ici à fin 2007, entre 100 et

200 postes seront supprimés au gré des départs. C'est d'autant plus choquant que la direction a commandité un audit à une société de consulting à un coût de 2,7 millions, soit l'équivalent de 27 postes de travail.

Il est nécessaire que chaque service fasse le point sur les effectifs et que le personnel se mobilise massivement à la rentrée pour contrer la réduction ultérieure de 200 postes en 2007 en lien avec la diminution de la subvention.

MC

Une rentrée difficile

Où en sont les négociations entre le Cartel intersyndical et le Conseil d'État ? Quoi de neuf par rapports au statut de la fonction publique ? Quelles sont les perspectives salariales pour 2007 ? Et les effectifs du personnel, que se passe-t-il avec les réductions d'effectifs ? Et les fameuses mesures d'économies, comment se déclinent-elles ? Quelles échéances de vérification et de lutte ? Telles sont les questions que se posent à la rentrée le personnel des services publics et du secteur subventionné.

Rentrée un peu spéciale et sur les chapeaux de roues.

Si les séances de discussions/négociations entre le cartel intersyndical et le conseil d'État se sont poursuivies durant l'été, c'est bel et bien à la rentrée et une fois les intentions du Conseil d'État en matière de budget 2007 connues que les choses se corsent et les négociations s'accroissent.

Statut de la fonction publique

La position du Cartel intersyndical en matière de Statut et de projet de loi de la droite tendant à son démantèlement total est claire : si la majorité du Grand Conseil devait le voter - vraisemblablement encore en septembre - il sera combattu par tous les moyens, y compris par référendum. Le Conseil d'État ne de cesse d'affirmer que si la majorité du Grand Conseil devait voter le projet de la droite, l'État ne pourrait plus fonctionner. Le Conseil d'État préfère donc préparer un toilettage de la loi actuelle qui garantirait le maintien du Statut, de la nomination et de la plupart des garanties contre le licenciement à présenter au Grand Conseil pour début septembre en guise de contre-projet au projet de loi de la droite. Son pari, c'est la quadrature du cercle : modifier la loi actuelle pour faciliter les licenciements pour insuffisance de prestations, d'avantage de marge de manœuvre pour les cadres dans ces licenciements, tout en maintenant la nomination et l'enquête administrative pour la majorité des situations. Si le Conseil d'État trouve une majorité au Grand Conseil en faveur de son projet, cette même majorité devrait balayer le projet de loi de la droite.

Les discussions se poursuivent à un rythme rapproché et les échéances du SIT et du Cartel intersyndical pour faire le point sur ce sujet déjà fixées.

Salaires et mécanismes salariaux

Sur ce sujet également, les discussions s'accroissent. Rappelons que l'accord de mars 2006 fixe pour 2007 le retour de l'annuité complète dès janvier et ouvre sur la reprise des évaluations des fonctions ainsi que sur des négociations tendant à introduire le 13e salaire dès la première année de service en lieu et place de la prime de fidélité progressive en fonction des années de service.

Effectifs, réorganisations, mesures d'économies : des services sont en danger.

Des modèles de simulation de l'introduction du 13e dès la première année avec des retouches à la hausse et des lissages à la baisse des annuités sur une période de 38 ans équivalente à l'actuelle sont à l'étude et rien empêche l'entrée en vigueur encore en 2007 du nouveau système. Les discussions sont tendues sur l'indexation. D'un point de vue syndical, l'accord signé est un point de départ. Il doit être respecté en ce qui concerne l'annuité, mais il est inimaginable d'en rester à 0% pour l'indexation, seul mécanisme qui profite à tout le monde, quelle que soit la position quant aux annuités et à la prime de fidélité et concerne également les retraités-e-s.

Pour les mécanismes salariaux 2007 également, la date butoir pour trouver un accord est début septembre, pour être fixés dans le projet de budget 2007 du Conseil d'État.

Les intentions du conseil d'État de procéder au rééquilibrage des finances cantonales sans hausse d'impôts ni baisse de prestations nous ont toujours laissé songeurs. Les bénéficiaires de l'aide sociale connais-

Assemblée du SIT-services publics et secteur subventionné

mardi 29 août, 18h30, grande salle du SIT

Assemblée des délégués-es du Cartel intersyndical

jeudi 31 août, 20h, grande salle du SIT

Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné convoquée par le Cartel intersyndical

jeudi 12 septembre, 20h, salle du Môle

sent depuis juillet une baisse de leurs prestations malgré la lutte menée avec l'appui des syndicats. Le projet de budget 2007 contiendra probablement d'autres baisses de prestations, et nous nous opposerons à celles-ci. L'effet des mesures d'économies et des réorganisations risque d'être pernicieux pour bien des services. La directive du Conseil d'État de réduire de 5% les dépenses en quatre ans est prise au pied de la lettre dans divers services. Comme nous le craignons, dans beaucoup de services, le calcul se fait en terme d'effectif. Les départs naturels (PLEND, démission, etc.) ne sont tous simplement plus remplacés et les postes carrément supprimés. L'effet de ces suppressions se fera sentir déjà d'ici à la fin de l'année dans divers services. Nous incitons les syndiqués et le personnel à examiner la situation dans chaque service. Là où les prestations et/ou les conditions de travail du personnel restant sont en danger, cela vaut la peine de tenter une mobilisation pour dénoncer les effets des suppressions de postes et se battre poste à poste pour obtenir leur maintien. Il en va de l'emploi, des prestations et des conditions de travail du personnel. Chaque lutte, même microsectorielle, a son importance et un sens pour remobiliser le personnel.

Jusque là il y a un seul cas collectif de licenciement pour suppression de postes dans le secteur subventionné

Manuela Cattani

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers : Martine Bagnoud, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidente du SIT, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrat, Bassem Teylouni, Ismail Türker, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression : CIE
Tirage : 12'500 exemplaires
Paraît 9 fois par an.

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seuls-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e.

Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception est ouverte chaque jour de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Permanences :

Bâtiment - nettoyage :

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - média :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

du lundi au vendredi de 14.00 à 17.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Formations SIT

Formation interprofessionnelle

Ouverte à tous les membres du SIT, sans inscription.

lundi 12 septembre - 19.30 : assurances sociales

Le système des assurances sociales en Suisse, les droits qui en découlent pour les salarié-e-s. Aperçu des chantiers politiques ouverts par la révision de plusieurs de ces assurances.

Intervenante : Christine Tarrat,
juge assesseur au Tribunal cantonal des assurances sociales

Formations des secteurs ...

... construction et nettoyage

vendredi 15 septembre - 20.00 : CCT des carrelleurs

... terre, industrie et services

jeudi 5 octobre - 19.00 : CCT des concierges

... hôtellerie-restauration et économie domestique

samedi 7 octobre - toute la journée : travail de nuit - et comment militer sur son lieu de travail

... services publics et parapublic, santé

(sur congé syndical)

mardi 5 septembre - après-midi :

Politique syndicale dans les services publics

mardi 3 octobre - 13.30 à 17.30 :

Caisse de prévoyance - secteur public et subventionné

mardi 24 octobre - toute la journée : Comment être délégué-e

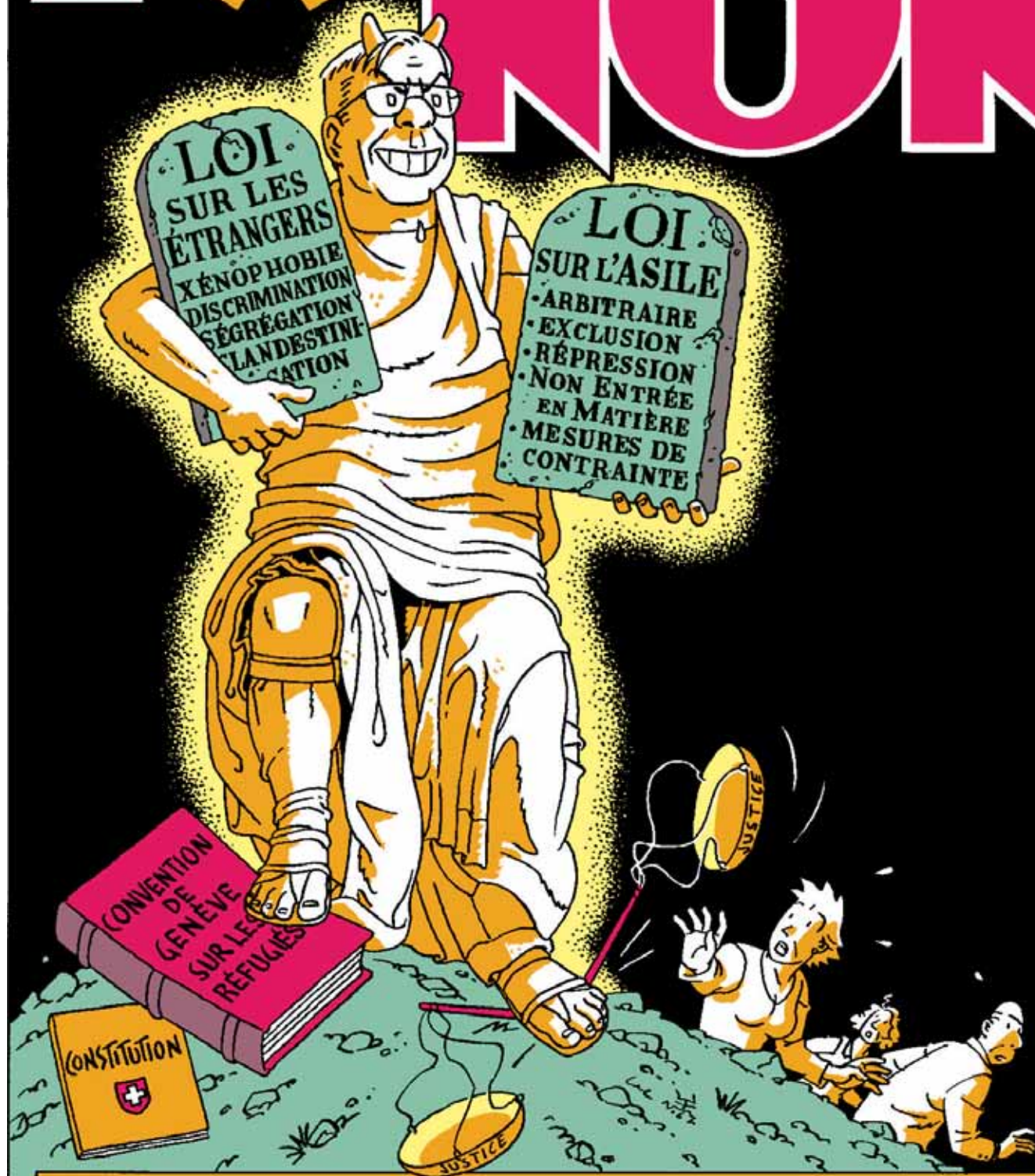
mardi 31 octobre - après-midi : Savoir argumenter

Appliquer les conventions collectives et statuts :

mardi 5 septembre - 20.00 : CCT assistantes dentaires

TABLES DE LA LOI SELON BLOCHER, VOTEZ

2 X NON



Sit

SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL
DE TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
TÉL.: 022 818 03 00 - www.sit-syndicat.ch

Sit